

# FlexLife Invest

## Type de contrat

Assurance-vie luxembourgeoise en unités de compte et adossé à des fonds d'investissement.

## Durée du contrat

Au choix, à durée fixe ou à durée indéterminée.

## Paiement des primes

Selon le choix du preneur d'assurance.

- Prime unique et/ou périodiques.

## Forme d'investissement

- Fonds externes – prime minimale 25.000 € par contrat. (Au moins 5.000 € pour chaque paiement ultérieur et pour les primes périodiques).



### CARMIGNAC GESTION

Une gestion de conviction et " non benchmarkée" qui procède à ses choix de gestion en fonction de ses convictions et de la stratégie de sélection de valeurs la plus pertinente.

Une gestion active et indépendante qui cherche à anticiper les marchés plutôt que de les subir et qui n'hésite pas à protéger les portefeuilles en cas d'anticipation de baisse de marché.



### C-Quadrat - Absolute Return Trading Solutions

Une gestion de conviction et " non benchmarkée" qui procède à ses choix de gestion en fonction de ses convictions et non en fonction de la composition d'indices de marché.



### Banque de Luxembourg

Gestionnaire actif et indépendant.

Qualité de gestion + performance récompensées par la presse internationale. 4 fonds de fonds (BL Kingfisher FoF), chacun gérant un niveau de risque spécifique. Sélection internationale des meilleurs fonds.

3 Jahre in Folge „Beste europäische Fondsgesellschaft“ (2004-2006)  
Meilleur gestionnaire européen sur 3 ans  
Toutes catégories confondues pour  
la 3ème année consécutive (2004-2006)

- Fonds dédié à partir de 250.000 €. Fonds créé à l'intention de l'investisseur et adapté à ses souhaits personnels. Il peut être géré par Bâloise ou par un gestionnaire mandaté à cet effet.

## Droit appliqué au contrat

En règle générale le droit allemand.

- Taxation avantageuse (50% de la plus-value) quand:
  - la durée du contrat est supérieure à 12 ans et
  - le preneur d'assurance a au moins 60 ans à l'échéance.

Autres options contractuelles qui dépendent de la situation personnelle du preneur d'assurance.

## Optimisation de la taxation grâce au concept "Bank-Assurance"

Pour les expatriés

- Possibilité du choix du droit du pays d'origine du preneur d'assurance pour les personnes physiques qui vivent à l'heure actuelle en Allemagne et retourneront ultérieurement dans leur pays d'origine.

Pour tous les preneurs d'assurance:

- exonération des plus-values pendant la durée du contrat.

## Prestations à échéance

Paiement de la valeur du contrat.

## Couverture décès

Capital décès: minimum 110% et jusqu' à 200% des primes versées.

## Rachat anticipé partiel ou total

Peut être effectué sans frais à tout moment.

Possibilité de rachats périodiques dès le début du contrat.

## Donation et succession

- Les droits de succession sont payables si la personne décédée, le donateur ou le bénéficiaire est résident en Allemagne.
- Les prestations d'un contrat d'assurance-vie qui ont été transmises à des tiers ne font pas partie de la succession du preneur d'assurance. Celui peut ainsi transférer du patrimoine à des tiers (non héritiers) de manière relativement flexible.
- Les droits de succession sont exigibles soit au moment du paiement des prestations par la société d'assurance soit au moment du transfert des prestations.